

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date :30/03/2024.....	
INTITULÉ DE L'ACTION : Le Temple du jeu vidéo.....			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Prestations (1)	1500	Autofinancement	150
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
T-shirts floqués	150		
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1650	TOTAL	1650

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.